



Espèces exotiques envahissantes, nouveaux arrêtés



©Jeff Delonge

Sommaire



Espèces exotiques envahissantes, nouveaux arrêtés P.1



La ville de Ducos, commune labellisée Zéro phyto P.2



Maîtriser la teigne des crucifères P.3



Résistance des rongeurs aux rodenticides P.4



Infos pratiques P.4

Le Mot du Président

La réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques demeure une demande sociétale forte. A cet égard, l'accompagnement individuel des agriculteurs est une nécessité. Cependant, l'absence de financements dédiés à ces actions handicape fortement leur mise en œuvre.

Actuellement, les difficultés de subventionnement affectent la réalisation d'autres projets de la FREDON Martinique tels que le programme sur la diversification fruitière.

Malgré ce contexte difficile, la FREDON Martinique entend poursuivre son travail d'accompagnement auprès des agriculteurs.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

José MAURICE

Avec ses nombreuses espèces de plantes et d'animaux différentes, la Martinique est riche de sa biodiversité. Néanmoins, toutes ces espèces ne sont pas indigènes des habitats où elles vivent. Certaines de ces « espèces exotiques » introduites d'autres régions du monde peuvent causer des dommages écologiques, économiques et environnementaux très importants. Elles sont connues sous le nom d'« espèces exotiques envahissantes » (EEE).

A l'initiative de l'Union européenne, en plus de celles concernant les « organismes nuisibles aux végétaux » (ou bioagresseurs), la Martinique est en train de se doter d'une réglementation spécifique sur les « EEE préoccupantes » pour notre île.

L'objectif de ce dispositif est :

- de prévenir l'introduction des EEE,
- de les détecter de façon précoce afin d'avoir une chance de les éradiquer à moindre coût,
- de limiter leur propagation quand c'est possible,
- de contrôler les populations d'EEE pour limiter leurs effets néfastes si le rapport coût-efficacité de ces mesures est favorable.

Les rongeurs allochtones sont des EEE qui font depuis longtemps l'objet de mesures de contrôles (campagnes de dératisation). Plus récemment, *Miconia calvenscens* appelé « peste pourpre » à Hawaï pour son caractère envahissant, fait l'objet de chantiers d'arrachage en Martinique depuis sa découverte fin 2017.

Deux arrêtés ministériels en date du 8 février 2018, listent les espèces végétales et animales naturellement présentes en Martinique et interdisent l'introduction, dans le milieu naturel martiniquais de toute autre espèce. Un autre arrêté listant les EEE préoccupantes pour la Martinique, pour lesquelles des mesures doivent être mises en place, va paraître prochainement.

Miconia calvenscens, appelée peste pourpre ou cancer vert



Rémi PICARD
Responsable technique

©John Game-Flicker

www.fredon972.org



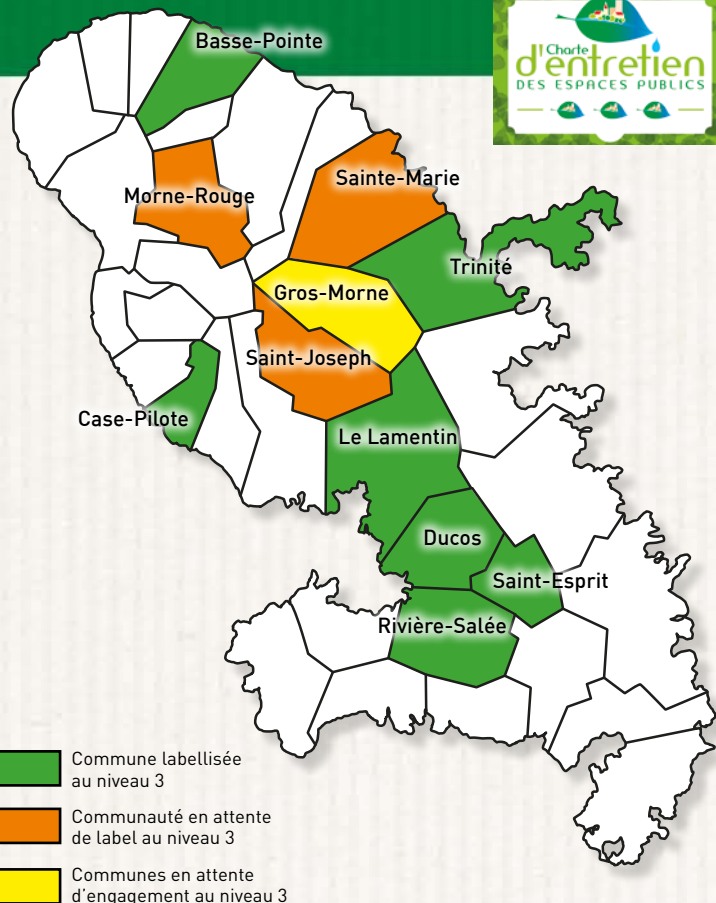
La ville de Ducos, est entrée dans le cercle des communes labellisées Zéro phyto

Le jeudi 23 août 2018, la ville de Ducos a reçu de la FREDON Martinique son label de la Charte d'Entretien des Espaces Publics au niveau 3 à savoir « Ne plus traiter du tout ». Cette remise de label a été réalisée en présence des membres du Conseil Municipal, des membres du Service Technique et de la presse locale.



Mairie de Ducos

De gauche à droite et de bas en haut :
Mme SMERALDA, 1ère adjointe au Maire ; M. MAURICE, Président de la FREDON Martinique ; Mme BELFAN, Responsable du Service Environnement ; M. LICAN, Technicien supérieur à la Direction des Services Techniques, M. BELMO, Directeur du Service Technique ; Mme RENARD, élue en charge de l'environnement ; M. UNN-TOC, Conseiller municipal et membre du conseil d'administration de la FREDON Martinique
(photo de la Mairie de Ducos)



Depuis 2016, la ville de Ducos a fourni de nombreux efforts pour s'affranchir de l'utilisation des pesticides en particulier des herbicides et a bénéficié de l'accompagnement technique de la FREDON Martinique.

Les agents du Service Technique des espaces verts ont été mis à l'honneur. Cette cérémonie a également été l'occasion de rappeler que la FREDON Martinique effectue des missions de sensibilisation et de conseil technique auprès du public des zones non agricoles (les collectivités, les jardiniers amateurs, les entreprises d'espaces verts et les établissements scolaires).

Vaiola OSNE,

Transition Zéro phyto auprès des particuliers et des entreprises de jardinage et d'espaces verts
Projet ODE - EPCI

Petit rappel sur la loi Labbé

La loi Labbé vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle interdit aux personnes publiques (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics) d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité) accessibles ou ouverts au public.

La loi Labbé concerne également les particuliers et leur interdit l'utilisation des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2019.

Cette nouvelle réglementation impose un changement des pratiques qui passe par l'utilisation de méthodes alternatives. Elle vise à :

- revaloriser la biodiversité dans le milieu (lutte biologique),
- réguler l'enherbement (désherbages manuel, mécanique et thermique),
- prévenir l'installation et le développement des nuisibles (prophylaxie, paillage, plantes de couverture, nettoyage des espaces imperméables).

Toutefois, les produits à base de substances naturelles comme les produits de biocontrôle, les produits à faible risque et utilisables en agriculture biologique restent autorisés.





Maîtriser la TEIGNE des crucifères

La teigne des crucifères (*Plutella xylostella*) est une petite chenille, redoutable par ses capacités à repérer les parcelles de choux et à proliférer. En effet, son cycle biologique est rapide et une parcelle peut être affectée par trois générations. En cas de pullulation, les pommes des choux, criblées d'un grand nombre de petits trous, ne sont pas commercialisables.

Les essais réalisés

Depuis 2017, la FREDON Martinique étudie ce bio-agresseur et les méthodes de lutte qui lui sont associées. L'étude a commencé par une phase bibliographique permettant d'en savoir plus sur la teigne des crucifères et les techniques de lutte mises en œuvre de part le monde. Parallèlement, des essais de lâchers d'un auxiliaire disponible localement, le parasitoïde d'œufs de papillon *Trichogramma pretiosum*, ont été réalisés. Suite à l'étape bibliographique, la FREDON Martinique a proposé à plusieurs agriculteurs de mettre en place des essais sur les techniques de lutte les plus prometteuses. Ont ainsi été testées l'utilisation de pièges à phéromone sexuelle, deux variétés de chou pommé peu utilisées par les agriculteurs et la mise en œuvre d'une association de cultures entre chou pommé et poireau.

Résultats et autres acquis

Aucune des techniques mises en œuvre n'a donné de résultats positifs. Cependant, le suivi des essais a été l'occasion de faire des observations et des prélèvements qui permettront peut-être de rebondir vers d'autres solutions. Ainsi, une autre espèce de trichogramme, *Trichogramma chilonis* a été trouvée sur chou. Ses performances sont actuellement comparées à celles de *Trichogramma pretiosum* en laboratoire.



C. SYLVANIELO

Les mines courtes et non sinueuses sont caractéristiques du premier stade larvaire de la teigne. Elles peuvent être utilisées pour repérer ce ravageur.

Par ailleurs, trois types d'auxiliaires ont été fréquemment observés dans les parcelles : des araignées, des coccinelles de l'espèce *Coleomegilla maculata*, et des parasitoïdes de chenilles du genre *Cotesia*. Les auxiliaires des cultures contribuent à maintenir les populations de teigne à bas niveau. Ils peuvent être favorisés :

- en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires au strict nécessaire grâce à la réalisation d'observations de la culture (les populations de teigne peuvent être faibles, notamment en début de cycle);
- en utilisant des produits phytosanitaires spécifiques des chenilles et ayant donc un faible impact sur les auxiliaires ;
- en installant à proximité des parcelles des haies ou des massifs de plantes favorables aux auxiliaires, telles que le pois d'Angole, la crotalaire ou l'œillet d'Inde.

Le suivi des essais a également permis de souligner l'importance des mesures préventives. La plus importante est l'utilisation de plants exempts de ravageurs. En effet, avec des plants infestés, le nombre de chenilles peut être particulièrement important au moment sensible de la pommaison (y compris dans une parcelle traitée chimiquement) ; cela peut donc avoir un impact direct sur la qualité des pommes. Aussi, il est impératif de vérifier l'absence de teigne sur les plants en pépinière. L'utilisation d'un filet de type moustiquaire ou d'une ombrière est une solution satisfaisante de protection des plants (le dispositif choisi peut être relevé en journée pour ne pas gêner la croissance des plants car le papillon de teigne se déplace et pond essentiellement la nuit).

Dans le même objectif, il faut également éviter qu'une jeune parcelle soit infestée à partir d'une parcelle plus âgée. Pour cela, un délai de 4 semaines est recommandé entre la destruction effective d'une parcelle de Brassicaceae (choux pommés, choux chinois, radis, navet) et la plantation d'une nouvelle parcelle.



Cocon de parasitoïde larvaire typique du genre *Cotesia*

C. SYLVANIELO

Coccinelle de l'espèce *Coleomegilla maculata*

Caroline SYLVANIELO,

Projet « Protection Biologique Intégrée »
Ecophyto DOM / ODE



Résistance des rongeurs aux Rodenticides en Martinique

Une étude a été menée en 2015 par l'ARS Martinique, la FREDON Martinique et l'INRA/VetAgro Sup de Marcy l'Étoile, afin d'évaluer en Martinique la résistance des rongeurs (rats et souris) aux rodenticides à base d'anticoagulants. Ces phénomènes de résistance sont plus susceptibles d'apparaître et de s'observer dans les zones où l'emploi de ce type de rodenticides est intensif et fréquent.

Les résultats de cette étude montrent la présence de modifications génétiques, en particulier chez les souris, qui conduisent à une résistance sévère aux anticoagulants de 1^{ère} génération (warfarine, coumatétralyl, chlorophacinone) et à la bromadiolone, un anticoagulant de 2nde génération.

La chlorophacinone encore utilisée en Martinique devra donc être déconseillée pour lutter contre les rongeurs, car des phénomènes de résistance ont déjà été observés sur le terrain.

Ces phénomènes de résistance n'ont pas encore été signalés sur le terrain pour la bromadiolone, mais le risque de résistance est présent. Cette dernière molécule devra donc être utilisée avec précaution. Il faudra éviter de l'utiliser fréquemment sur un même site (en particulier dans les zones infestées par des souris) et l'alterner obligatoirement avec les autres substances actives rodenticides de 2nde génération (difénacoum, brodifacoum, diféthialone, flocoumafène...).

Il convient d'utiliser autant que possible pour lutter contre les rongeurs des substances actives rodenticides de seconde génération et de les alterner dans les programmes de lutte.

Teddy OVARBURY

Étude « Résistance des rongeurs
aux rodenticides en Martinique »
ARS Martinique



Rattus rattus

Directeur de publication : José MAURICE

Comité de rédaction : Michel ALCINDOR,
Jacqueline BELHUMEUR, Denise DUFEAL,
Bénédicte GERVAIS, Teddy OVARBURY,
Chloé PIERRE, Caroline SYLVANIELO

Crédit photos : FREDON Martinique, John Game,
Jeff Delonge, mairie de Ducos

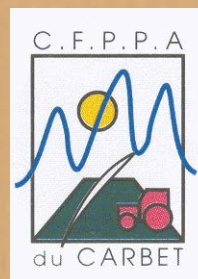
Conception - réalisation : Autrevue - 0696 28 20 12

Contact : FREDON, Route du lycée agricole,
Croix Rivail, 97224 DUCOS,
Tél : 0596 73 58 88
contact@fredon972.org



Infos Pratiques

**Journée portes ouvertes
au CFPPA Carbet**



Le CFPPA du Carbet organise avec ses partenaires une journée portes ouvertes le jeudi 20 décembre autour de l'Agriculture Biologique : présentation de l'Agriculture Biologique et de techniques alternative, marché de produits bio, ...

**Création du Bureau Commun de
Conseil Agricole de Martinique**

La FREDON est partie prenante du Bureau Commun de Conseil Agricole de Martinique. Cette association créée en novembre regroupe les structures agricoles, toutes filières confondues, et se destine à être le guichet unique du service de conseil proposé aux agriculteurs et financé par le PDRM.

**Maintien du programme Jardins
Familiaux (JAFa)**



Les jardiniers amateurs qui le souhaitent peuvent faire procéder à l'analyse de leur sol pour la recherche des organochlorés (chlordécone, HCH-bêta). Ils bénéficient de la gratuité des analyses dans le cadre du programme JAFa de l'ARS. Contactez la FREDON au 0596 73 58 88.

